

URPS INFMS

Informier et agir

À RETROUVER DANS CE NUMÉRO

De nombreux outils pour vous accompagner dans votre pratique

- Handicap au cabinet dentaire
- Accueil des enfants
- Prescription des substituts nicotiques
- Diagnostic « MonAideCyber »

Nouveau zonage des chirurgiens-dentistes :
les contrats d'aides en pratique
p. 4

mars 2025 • n°21

Approche relationnelle des patients : une formation pour appréhender le handicap psychique

Former à l'approche relationnelle des patients consiste à aider le praticien dans ses pratiques de communication verbale et non-verbale, en observant et en tenant compte des modalités d'expression du patient : son corps, ses regards, ses mimiques, ses gestes, sa voix...

Certes, les troubles psychiques sont variés. Néanmoins, ils s'expriment toujours dans des champs qui sont les mêmes : des troubles de la perception, du comportement, de la fluidité de la pensée, de l'émotion et/ou de l'humeur...

Bien souvent, ces modes d'expression submergent la relation avec le patient.

L'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine vous propose une journée de formation pour mieux :

- aborder la personne,
- entrer en communication avec elle,
- apaiser les angoisses voire les anticiper...

Ces étapes clés favoriseront ensuite une prise en soins adaptée.

Rendez-vous à
LA ROCHELLE !



Jeudi 6 novembre 2025
9h-17h30

- Sur inscription préalable auprès de l'URPS CD NA
- Méthodologie de soin Gineste-Marescotti® dite Humanitude

OFFRE SPÉCIALE
pour les chirurgiens-
dentistes libéraux de
Nouvelle-Aquitaine



Programme et bulletin d'inscription à retrouver sur : urps-chirurgiensdentistes-na.fr rubrique « Exercice professionnel / Formations »

SOMMAIRE

3 Édito du Président

4 DÉMOGRAPHIE MÉDICALE
Nouveau zonage des chirurgiens-dentistes :
les contrats d'aides en pratique

5 ENQUÊTE RÉGIONALE
Rendez-vous non honorés au cabinet : du
temps médical perdu, mais pas une fatalité !

6 RELATION PATIENTS
Guide « Handicaps au cabinet dentaire »

7-8 JEUNES ENFANTS
« Génération sans carie »

avec fiche
à détacher

9 PRÉVENTION
Arrêt du tabac : mieux accompagner vos
patients dans les pratiques déjà existantes
au cabinet

10 CYBERVIGILANCE
MonAideCyber : un allié utile face aux
cybermenaces au cabinet dentaire

11 PORTRAIT
Rencontre avec Dr Mathieu Clinkemaillié

12 RENCONTRE URPS
Colloque « Hand in Cab - Tous concernés »

Dr Jacques WEMAERE



Petites annonces : « Cherche désespérément ministre de la Santé »

Chères consœurs, chers confrères,

« Quand j'écris ces lignes, je me demande : à combien en sommes-nous ? Combien de ministres de la Santé se seront succédé d'ici à ce que vous lisiez cet édito ? Et d'ailleurs, sauriez-vous me dire qui est en poste aujourd'hui... et sous quelle tutelle ?

Neuf ministres en sept ans*... Cette valse incessante fragilise notre exercice, freine les réformes et brouille les perspectives, notamment sur des sujets clés comme l'évolution du métier d'assistant.e dentaire.

Heureusement, ici, en Nouvelle-Aquitaine, nous gardons le cap !

Formations, échanges sur les pratiques, webinaires, outils concrets... Nous restons à vos côtés, toujours en action. Nos enquêtes nous permettent d'être au plus proche de vos réalités et de défendre vos besoins.

Autre enjeu majeur : l'installation des jeunes praticiens en zones sous-dotées. Sur ce point, nous travaillons main dans la main avec l'UFR d'Odontologie de Bordeaux pour trouver des solutions pragmatiques et durables.

Alors oui, l'instabilité nationale est un défi, mais ensemble, nous prouvons qu'intelligence collective et engagement régional peuvent faire bouger les lignes.

Continuons à avancer, solidaires et déterminés, pour un avenir à la hauteur de notre profession et de nos patients.

Restons unis et confiants !



« Alors oui, l'instabilité nationale est un défi, mais ensemble, nous prouvons qu'intelligence collective et engagement régional peuvent faire bouger les lignes. »

*chiffre incertain !

Nouveau zonage des chirurgiens-dentistes : les contrats d'aides en pratique

En Nouvelle-Aquitaine, le nouveau zonage des chirurgiens-dentistes est publié par l'Agence régionale de santé depuis juillet 2024. Les zones d'exercice professionnel définies comme « très sous-dotées » sont plus nombreuses... et éligibles aux contrats d'aides de l'Assurance Maladie.



Décryptage avec
Dr Edouard Dusseau,
chirurgien-dentiste
libéral à Brie (16)
et élu de l'URPS CD NA

**Les projets d'installation
ne sont pas les seuls concernés !**

1. Tout d'abord, pouvez-vous nous rappeler les différents contrats d'aides pour les praticiens exerçant en zone « très sous-dotée » ?

Les deux contrats qui existaient déjà dans les anciennes conventions ont été reconduits en modifiant les montants accordés. Ainsi pour le CAICD (contrat d'aides à l'installation) le montant est dorénavant de 50 000 €, pour un engagement de 5 ans d'exercice sur le territoire. Pour le CAMCD (contrat de maintien d'activité), le montant est de 4 000 € par an, pour une durée de 3 ans.

2. Pour les praticiens déjà installés, quelles sont les conséquences du nouveau zonage ?

La conséquence principale est la possibilité de demander l'aide au maintien d'activité, puisque le nombre de communes classées en zones très sous-dotées a largement augmenté, et ce sans condition autre que d'exercer depuis 12 mois, et a minima 2 jours par semaine dans ces zones.

3. Si les praticiens n'ont pas reçu leur contrat, que faut-il faire en pratique ?

Il faut contacter la CPAM de son territoire, afin de recevoir le contrat à signer, puis le renvoyer complété. L'aide est versée l'année suivante vers le mois d'avril.



Les documents publiés par l'ARS

Consultez les cartographies régionale et départementales, et retrouvez la liste des communes concernées sur le site internet de l'URPS CD NA : urps-chirurgiensdentistes-na.fr rubrique «Actualités / Nouveau-zonage-des-chirurgiens-dentistes »



En Nouvelle Aquitaine, 941 chirurgiens-dentistes ont fait part de leurs retours sur les rendez-vous non honorés. **Retour sur les chiffres-clés en cabinet dentaire...**



Rendez-vous non honorés du temps médical perdu mais pas une fatalité !

L'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé, a mené une vaste enquête en mars-avril 2024 sur les rendez-vous non honorés. L'impact sur le travail des chirurgiens-dentistes n'est pas à négliger, avec du temps médical perdu confirmé.

Rendez-vous non honorés, de quoi parle-t-on au juste ?

Il s'agit d'une situation où un patient, pour diverses raisons, ne se présente pas à son rendez-vous sans en avoir informé en amont le professionnel de santé.

En quoi les chirurgiens-dentistes sont-ils impactés ?

On parle souvent des rendez-vous non honorés pour les médecins... Mais le phénomène touche aussi les chirurgiens-dentistes. Un praticien déclare en moyenne :



3 rendez-vous non honorés par semaine.

+d'1h

perdue par semaine pour 57% des participants.



1 praticien sur 4

estime que l'impact des rendez-vous non-honorés sur son travail est important. Il constitue un motif d'inquiétude selon le cas et le type de soins pour 43% des chirurgiens-dentistes.



Pourquoi s'en préoccuper ?

53%

des chirurgiens-dentistes réalisent des tâches administratives en cas de rendez-vous non honoré.

En raison des différentes durées de rendez-vous, adaptées aux patients et aux soins à réaliser, **d'autres patients ne sont pas accueillis au cabinet**. Ces plages horaires deviennent donc réellement « perdues » pour tous !

Les rendez-vous non honorés, une fatalité ?

Le principal motif identifié par les chirurgiens-dentistes est **l'oubli des rendez-vous...** Praticiens et patients peuvent alors agir !

Certes, **les rappels de rendez-vous en amont** (sms, mail, téléphone) **peuvent constituer une piste de prévention**. Il s'agit d'ailleurs d'une des mesures les plus fréquemment adoptées, à hauteur de 63% des praticiens.

Pour autant, le « mieux vivre ensemble au cabinet dentaire » **ne s'y limite pas**. L'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine va mener des actions de sensibilisation sur cette thématique, à destination des patients et en partenariat avec France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine.

Des résultats à l'encontre d'idées préconçues...



Lorsqu'on s'intéresse au **dernier rendez-vous non honoré** déclaré par les praticiens, il n'y a pas vraiment de « profil type » de patients.

Dans 44% des cas, il est âgé de 20 à 39 ans. Il peut s'agir d'un patient non suivi (pour 32% des cas) ou à l'inverse d'un patient suivi depuis plus de 5 ans au cabinet (30% des cas).

On pouvait aussi s'attendre à ce que le **vendredi** ou **les fins de journées** soient les moments le plus marqués par les rendez-vous non honorés... Or, il n'en est rien.

Le mardi est cité en premier lieu par 30% des praticiens et le créneau de 10h à 12h par 33% des praticiens !



Pour aller plus loin et consulter l'ensemble des résultats, rendez-vous sur :
urps-chirurgiensdentistes-na.fr
rubrique « Projets / Etudes en santé orale »



Guide Handicaps au cabinet dentaire : 15 fiches pour accueillir, accompagner les patients et organiser les soins

L'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Régional de l'Ordre (CRO) vous proposent un large panel de ressources sur le handicap, à travers un guide.



Les différents types de handicap, les besoins spécifiques des patients et les dispositifs facilitant l'accès aux soins sont encore méconnus des chirurgiens-dentistes. L'URPS et le CRO ont donc élaboré un guide pour **valoriser auprès des praticiens les leviers permettant la réalisation des soins**.

Ce guide comprend des **fiches repères** et des **outils pratiques** à déployer au cabinet dentaire.

Les contenus sont organisés selon 3 dimensions :

- Anticiper le soin
- Accompagner - Maintenir et favoriser l'autonomie de la personne
- Organiser le soin en prenant en compte le handicap du patient

La particularité de ce guide est de développer **la notion d'accessibilité au cabinet dentaire dans le sens large du terme**. En effet, au-delà des obligations légales et réglementaires, il est important d'assurer une accessibilité effective à l'information, aux équipements, aux services et aux mesures financières dédiés aux personnes en situation de handicap.



Téléchargez
le guide :



Fiche « L'essentiel à retenir »

Prendre en compte le handicap pour anticiper le soin

- **Fiche n°1** : Comprendre les différents types de handicap
- **Fiche n°2** : Quelques repères pour la prise de rendez-vous

Accompagner - Maintenir et favoriser l'autonomie de la personne

- **Fiche n°3** : Les différents types d'accessibilité aux soins bucco-dentaires
- **Fiche n°4A** : Accessibilité physique : réussir l'accessibilité du cabinet dentaire

- **Fiche n°4B** : Valoriser l'accessibilité de votre cabinet
- **Fiche n°5** : Accessibilité financière
- **Fiche n°6** : Accessibilité de l'information
- **Fiche n°7** : Approche relationnelle et émotionnelle de la personne

Organiser le soin en prenant en compte le handicap du patient

- **Fiche n°8** : Quelques repères pour favoriser l'acceptation des soins
- **Fiche n°9** : Quand passer le relai : où orienter ?

Pour en savoir plus sur le type de handicap...

- **Fiche n°10** : Les personnes en situation de handicap moteur
- **Fiche n°11** : Les personnes en situation de handicap auditif
- **Fiche n°12** : Les personnes en situation de handicap visuel
- **Fiche n°13** : Les personnes en situation de handicap mental
- **Fiche n°14** : Les personnes en situation de handicap cognitif
- **Fiche n°15** : Les personnes en situation de handicap psychique



Génération sans carie

À partir du 1^{er} avril 2025, l'examen bucco-dentaire pour les 3-24 ans est annualisé. À cette occasion, (re)découvrez les messages clés et les outils pratiques proposés par l'URPS CD NA. Ces ressources vous aideront dans vos pratiques auprès des plus jeunes.



Si les EBD commencent à 3 ans, l'âge recommandé pour la 1^{ère} visite au cabinet est différent... C'est 1 an ! et même avant pour les experts.

Trois outils URPS actualisés en 2025



Questionnaire médical

Votre URPS vous propose un questionnaire médical adapté aux enfants et aux adolescents.



Télécharger le questionnaire :

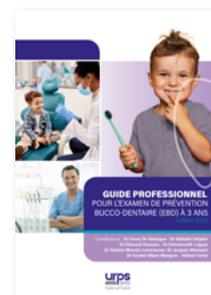


Fiche - EBD 3 ans

Votre URPS a élaboré une fiche pratique « Approche de l'enfant et conseils aux parents » pour la réalisation de l'EBD 3 ans. Les repères contenus dans cet outil vous seront utiles de façon plus générale, lors des rendez-vous avec les jeunes patients au cabinet.



Télécharger la fiche :



Guide d'approfondissement - EBD 3 ans

Cet outil est complémentaire à la fiche pratique EBD 3 ans, en précisant certains sujets mentionnés. Sont notamment abordés : la préparation de l'examen bucco-dentaire, les troubles pouvant être observés, les conseils aux parents et les éventuelles orientations de suite...



Télécharger le guide :



Des messages à renforcer sur les habitudes alimentaires, avec des nouveaux supports

L'approche préventive déployée au cabinet comprend surtout les conseils en hygiène bucco-dentaire et les techniques de prophylaxie. Les habitudes alimentaires restent alors à investiguer avec les patients... Car, si la pathologie carieuse est bien une maladie multifactorielle, une alimentation riche en sucres et des fréquences de prises alimentaires irrégulières en sont des déterminants majeurs. Pour sensibiliser l'entourage proche des enfants, l'URPS CD NA met à votre disposition : **Tableau synthétique « Messages clés à transmettre - Alimentation et habitudes non-nutritives » à détacher au verso →**

Prévention bucco-dentaire des 0-6 ans — Conseils aux parents

Alimentation et habitudes non-nutritives : les messages clés à transmettre selon l'âge de l'enfant

Age	Alimentation	Boisson	Tétine/ biberon	Rythme de vie
 6 mois à 1 an	<ul style="list-style-type: none"> • Lait maternel et/ou lait 2^{ème} âge • Faire goûter, proposer une grande variété d'aliments parmi : <ul style="list-style-type: none"> - les fruits, les légumes, les féculents - les produits laitiers (mais pas au lait cru). • En dehors de ces aliments, ne pas donner de produits salés ou sucrés 	<p>En plus du lait : eau à volonté pendant et en dehors des repas (ne pas donner d'autres boissons)</p>	<p>Un arrêt progressif de la tétine est recommandé à partir de 12 mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si prises du sein ou du biberon de lait à la demande de l'enfant, les arrêter dès l'âge de 6 mois (= donner le lait au moment des repas) • Mettre en place un rythme basé sur 4 repas par jour
 1 à 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de proposer une alimentation variée • Limiter les produits sucrés en particulier au petit-déjeuner et au goûter • Lait maternel/lait de croissance : alterner avec du lait de vache entier 	<p>Eau à volonté pendant et en dehors des repas*</p> <p><i>* La consommation régulière de boissons sucrées doit être proscrite. Devant un refus de modifier cette habitude >> recommander de consommer ces boissons au moment des repas puis de les diminuer...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si encore utilisée, programmer l'arrêt de la tétine. • Arrêter le biberon vers l'âge de 2 ans. 	<p>Rythme de 4 repas par jour (sans autre prise alimentaire au cours de la journée)</p>
 3 à 6 ans	<p>Vigilance sur la composition du petit-déjeuner et du goûter - privilégier la formule « 1 fruit, du lait/ fromage/yaourt et du pain »</p>		<p>Si tétine ou biberon encore utilisés, les arrêter au plus tôt</p>	



Ce mémo est destiné au chirurgien-dentiste. Il vous permettra d'identifier rapidement les conseils à apporter aux parents et aux enfants.

[Votre fiche à détacher ↓](#)

Arrêt du tabac

Mieux accompagner vos patients dans les pratiques déjà existantes.



Avec vous, les patients ont 10 fois plus de chance d'arrêter le tabac... Mais comment bien aborder le sujet au cabinet et prescrire les substituts nicotiques, le tout sans impacter le temps des consultations ? La bonne nouvelle ? La COREADD (Coordination Régionale Addictions) Nouvelle-Aquitaine est là pour vous aider !

Accompagner un fumeur pour son addiction au tabac ne présente pas de difficultés plus grandes que d'autres accompagnements déjà réalisés dans le cadre de votre profession médicale. Par ailleurs, les traitements de substitution à la nicotine (patches, gommes, etc.) sont efficaces et remboursés. Vous pouvez les conseiller ou les prescrire...

À travers le projet LAST (Lieu d'Accompagnement à la santé Sans Tabac), la COREADD met à disposition des professionnels de santé et notamment des chirurgiens-dentistes, un large panel de ressources : outils pratiques, formations, tutoriels et podcasts, et plus largement une communauté de professionnels...

Débutez avec une courte formation et un générateur d'ordonnance

Pour commencer, la COREADD vous propose une **courte formation en accès libre et gratuit** (durée de 20 min). Elle vous permet de réaliser des interventions simples et efficaces au cours de vos consultations, en conformité avec les décisions des patients et les meilleures données de la science : www.last-na.fr, rubrique « Je me forme ».

Parmi les nouveautés de la COREADD, le « **générateur d'ordonnance** » est adapté à la pratique au cabinet dentaire. Il s'agit d'un outil simple et rapide d'aide à la prescription des substituts nicotiques. Le principe ? Une ordonnance type est pré-remplie en fonction de la consommation de tabac de votre patient.



Pour aller plus loin, découvrir ou recevoir les outils, suivre les formations ou être mis en contact avec l'équipe de la COREADD, inscrivez-vous gratuitement sur : www.last-na.fr



La prescription de substituts nicotiques par le chirurgien-dentiste : les repères en vidéo avec la COREADD et l'URPS CD NA



Via une consultation type au cabinet dentaire, retrouvez la posture et les messages clés pour aborder et prescrire les substituts nicotiques...

A visionner sur : <https://youtu.be/55BTfoyRD3A>

MonAideCyber, un allié utile face aux cybermenaces.

En quelques clics, bénéficiez
d'un diagnostic gratuit !



Qu'est-ce que « MonAideCyber » ?

Il s'agit d'un service gratuit de diagnostic cyber rapide, réalisé par des tiers de confiance, les Aidants, formés et outillés par l'ANSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). « MonAideCyber » s'adresse aux entités publiques, privées et associatives, quelle que soit leur taille, déjà sensibilisées aux risques et qui souhaitent s'engager dans une démarche adaptée et concrète de renforcement de leur cybersécurité.

Comment cela fonctionne ?

1. Réalisation d'un diagnostic par des Aidants, s'appuyant sur un référentiel évolutif de questions.
 2. A l'issue du diagnostic, le bénéficiaire se voit proposer 6 mesures de sécurité à mener en priorité et à mettre en œuvre sur les 6 prochains mois.
 3. Un suivi à 6 mois et des conseils supplémentaires dans la mise en œuvre de mesures de sécurité peuvent aussi être envisagés.
- +** La plateforme contient également un ensemble de ressources et de dispositifs d'aides complémentaires.



Pour bénéficier de MonAideCyber, la demande est à réaliser via un formulaire en ligne : www.monaide.cyber.gouv.fr

ZOOM SUR...

Les outils de l'URPS CD NA à utiliser seul ou en équipe !

L'URPS CD NA vous propose notamment un escape game numérique, et bien d'autres ressources ! Au cabinet dentaire, ces supports aux échanges peuvent être utilisés en réunion d'équipe. Ils permettent d'aborder de façon ludique les messages clés en cybervigilance.

Et vous, quel(s) outil(s) allez-vous utiliser ?



Escape game
numérique



Jeu des 8 erreurs
au cabinet dentaire



Quiz en ligne
(10 questions)

 RENCONTRE AVEC...



Dr. Mathieu CLINKEMAILLIÉ

*Élu de la Commission de contrôle
de l'URPS CD NA*



Tout d'abord, pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours ?

J'ai 43 ans et je suis passé par plusieurs types d'exercice de notre profession : remplacements courte et longue durée, collaboration en zone rurale, périurbaine, assistant hospitalo-universitaire, titulaire d'un collaborateur salarié puis collaborateur libéral, associé, et très prochainement associé dans un cabinet de groupe. L'ensemble de ces situations m'ont permis d'appréhender la vaste étendue des possibilités de notre métier mais également les défis qui se présentent au praticien libéral.

« L'URPS CD NA est une structure perpétuellement en mouvement qui se nourrit de la diversité de ses élus et avance grâce à ses salariées. »

Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'URPS ?

Très rapidement dans ma carrière j'ai pris la mesure de l'écart entre l'épanouissement des praticiens dans le cœur de notre métier de soignant et la réalité des conditions d'exercice. Je me suis donc engagé à mon niveau pour aider les praticiens sur le terrain. Quoi de mieux qu'une structure telle que l'URPS – régionale, dotée de relais et de moyens humains et financiers – pour y parvenir ?

Une commission de contrôle existe au sein de l'URPS. Vous faites partie des élus responsables de cette commission. Quel est votre rôle ?

L'URPS dispose de moyens d'action considérables, à la hauteur des enjeux de notre profession. Il est donc prévu qu'un contrôle de la gouvernance financière et comptable soit réalisé et présenté sous la forme d'un rapport, en plus de la présentation du bilan comptable par le trésorier et le commissaire aux comptes. Les élus de la commission de contrôle s'assurent également du respect du ratio actions/frais de fonctionnement et que les actions menées s'inscrivent bien dans les missions de l'URPS.

Quelles sont vos autres activités au sein de l'URPS ? Que souhaiteriez-vous continuer ou initier ?

J'articule mes actions autour de deux thèmes qui me sont chers. Tout d'abord améliorer la qualité de vie au travail des praticiens libéraux. Conciliation des temps, praticien manager, prévention de l'épuisement professionnel... Les sujets sont nombreux.

Ensuite, inscrire notre profession dans des relations avec les autres professionnels de santé : participation aux travaux concernant les soins non programmés, animation de webinaires en partenariat avec l'URPS Pharmaciens, formation d'infirmières scolaires au sujet de la santé bucco-dentaire...

Enfin, trouvez 1 mot pour résumer l'URPS auprès de vos confrères et consœurs ?

L'action ! L'URPS CD NA est une structure perpétuellement en mouvement qui se nourrit de la diversité de ses élus et avance grâce à ses salariées.

Colloque : « Hand in Cab Tous concernés »

**Praticiens solos ou employeurs,
Assistant.es dentaires**
Ensemble, au-delà de
nos différences !

Une journée pour parler :

- santé du praticien et de son équipe
- adaptation des pratiques professionnelles face à la maladie au cabinet, avec des retours d'expériences utiles à tous
- aide au recrutement et maintien dans l'emploi...

Le tout, sous la forme de tables-rondes, de présentations courtes, d'ateliers pratiques et de stands partenaires...



Inscrivez-vous !
6 novembre 2025 9h-17h
Bordeaux (proximité de la Gare)

+ Programme complet et inscriptions en ligne sur : www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr

urps
CHIRURGIENS
DENTISTES NOUVELLE
AQUITAINE
L'union par l'action

**URPS Chirurgiens-Dentistes
Nouvelle-Aquitaine**

Immeuble Le Fénelon
1 allée Le Fénelon
33370 TRESSES
Tél : 05 33 09 36 39

urps-chirurgiensdentistes-na.fr